

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1422

20 décembre 2005

SOMMAIRE

Abba Taxis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	68248	HY-Lights, S.à r.l., Helmsange	68237
Amati International S.A., Luxembourg	68245	Ibergel, S.à r.l., Leudelange	68219
Bluewater Investment S.A., Luxembourg	68229	Immolodans S.A., Luxembourg	68218
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg	68239	Italfarmaco-ITF International S.A., Luxembourg	68224
C. & C. Chemicals and Colours S.A., Luxembourg	68220	Jaggard S.A., Luxembourg	68239
C. & C. Chemicals and Colours S.A., Luxembourg	68220	Jaggard S.A., Luxembourg	68239
Canalcontrole S.A., Gilsdorf	68245	Jaggard S.A., Luxembourg	68239
Castillon International S.A., Luxembourg	68246	Kidde Luxembourg Investments, S.à r.l.	68230
Centocinquantacinq S.A., Luxembourg	68250	L T A S.A., Luxembourg	68238
Centocinquantacinq S.A., Luxembourg	68251	Mediphar S.A., Luxembourg	68247
Chempharma Holding S.A., Luxembourg	68238	Mondial Investments S.A., Luxembourg	68256
Chempharma Holding S.A., Luxembourg	68238	Moro 1, S.à r.l., Luxembourg	68210
CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	68229	Mullebutz, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	68248
CVC Capital Partners Investment Underwriting, S.à r.l., Luxembourg	68230	Newplace S.A., Luxembourg	68237
CVC Capital Partners IT Services, S.à r.l., Luxembourg	68222	Oyster Asset Management S.A., Luxembourg	68239
Daedalus Engineering, S.à r.l., Heffingen	68246	Pathway Hotels S.A., Luxembourg	68224
Demostene S.A., Luxembourg	68248	Pro Déco International S.A., Bergem	68238
Demostene S.A., Luxembourg	68248	Ronelco Group Holdings S.A., Luxembourg	68240
Demostene S.A., Luxembourg	68249	Ronelco Group Holdings S.A., Luxembourg	68245
Demostene S.A., Luxembourg	68249	Ronelco Invest, S.à r.l., Luxembourg	68231
Denovo Holdings S.A., Luxembourg	68246	SLCI, Société Luxembourgeoise de Commerce International S.A., Bertrange	68249
Dressel Décoration, S.à r.l., Rodange	68247	SLCI, Société Luxembourgeoise de Commerce International S.A., Bertrange	68249
Dynamo Studio Graphique, S.à r.l., Luxembourg	68221	Société de Participations St. Saphorin S.A., Luxembourg	68222
E-Commerce Participations Holding S.A., Luxembourg	68245	Starcut S.A.H., Luxembourg	68230
ECM Lux S.A., Luxembourg	68229	Starcut S.A.H., Luxembourg	68230
Elora Air Investments, S.à r.l., Luxembourg	68251	Starcut S.A.H., Luxembourg	68230
Erasmé Investments, S.à r.l., Luxembourg	68224	Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg	68225
European Quality Fund Sicav, Luxembourg	68229	Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg	68228
F.G. Trans, S.à r.l., Canach	68237	Talltec Technologies Holdings S.A., Luxembourg	68223
Finelettra International S.A., Luxembourg	68222	Talltec Technologies Holdings S.A., Luxembourg	68224
Finleopard S.A., Luxembourg	68220	Tamana Holding S.A., Luxembourg	68246
Gestfood S.A., Esch-sur-Alzette	68248	Tarizzio S.A., Luxembourg	68246
Gestimed S.A., Luxembourg	68218	Teurolux S.A., Luxembourg	68238
Globaltech S.A., Luxembourg	68218	Trascom, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	68218
Gordon S.A., Luxembourg	68229	United Intercom Holding S.A., Luxembourg	68247
Gota Mar, S.à r.l., Luxembourg	68247	Vanherle - Cops, S.e.n.c., Luxembourg	68225
		Western Waterways S.A., Luxembourg	68247

MORO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 109.898.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirtieth of June.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CANDOVER INVESTMENTS PLC, a public limited company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, here represented by Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
2. CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, a trust existing under the laws of the United Kingdom, acting through its trustee, MOURANT & CO. TRUSTEES LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, here represented by Mrs. Chantal Keereman, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
3. CANDOVER 2001 GmbH & CO. KG, a company existing under the laws of Germany, having its registered office at 46 Mainzer Landstraße, D-60325 Frankfurt am Main, Germany, acting through its manager DEUTSCHE CANDOVER (MANAGING LIMITED PARTNER) GmbH, here represented by Mrs. Chantal Keereman, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
4. CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, here represented by Mrs. Chantal Keereman, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
5. CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, here represented by Mrs. Chantal Keereman, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
6. CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 3 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, here represented by Mrs. Chantal Keereman, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
7. CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 4 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, here represented by Mrs. Chantal Keereman, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
8. CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 5 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, here represented by Mrs. Candice Wisser, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
9. CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 6 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, here represented by Mrs. Candice Wisser, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
10. CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, here represented by Mrs. Candice Wisser, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
11. CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 4 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, here represented by Mrs. Candice Wisser, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
12. CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 5 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom,

here represented by Mrs. Candice Wiser, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2005,
13. UBERIOR CO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, United Kingdom, here represented by Mrs. Candice Wiser, prenamed,
by virtue of a proxy given by deed on June 29, 2005.

The said proxies, initialled ne varietur by the attorneys of the above named parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, as well as to companies in which it holds no participation.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will exist under the corporate name of MORO 1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred and fifty-nine thousand two hundred British Pounds (GBP 159,200.-) represented by seven thousand nine hundred and sixty (7,960) shares with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be partners. The sole manager must reside in the Grand Duchy of Luxembourg or, if there is more than one, the board of managers must be composed of at least one manager who resides in the Grand Duchy of Luxembourg. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manag-

er(s) is (are) appointed by the partners, who fix the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers, provided that one of them be a manager residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

All meetings of the board of managers must be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided a majority of the managers is present in person at such meeting and such conference call or video conference is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present in person at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

Art. 18. The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the partners

Art. 19. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 21. The general meetings of partners must be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at the general meeting and to vote in his name.

Title V. Financial year - Annual accounts - Distributions of profits

Art. 22. The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the partners.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Title VII. Applicable law

Art. 26. For all matters not governed by these articles of association the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- CANDOVER INVESTMENTS PLC, prenamed, one thousand and seventy shares	1,070
- CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, prenamed, seventy shares	70
- CANDOVER 2001 GmbH & CO. KG, prenamed, two hundred and ten shares	210
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 1 L.P., prenamed, one thousand one hundred and seventy shares	1,170
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 2 L.P., prenamed, five hundred shares	500
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 3 L.P., prenamed, one thousand five hundred and ninety shares	1,590
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 4 L.P., prenamed, one hundred and sixty shares	160
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 5 L.P., prenamed, one hundred and ten shares	110
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK No. 6 L.P., prenamed, eight hundred and sixty shares	860
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 2 L.P., prenamed, nine hundred and fifty shares	950
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 4 L.P., prenamed, one hundred and fifty shares	150
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US No. 5 L.P., prenamed, six hundred and thirty shares	630
- UBERIOR CO INVESTMENTS LIMITED, prenamed, four hundred and ninety shares	490
Total: seven thousand nine hundred and sixty shares	7,960

All the shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of one hundred and fifty-nine thousand two hundred British Pounds (GBP 159,200.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Expenses

For the purpose of registration, the share capital of 159,200.- GBP is valued at 240,500.- EUR.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 5,000.- EUR.

Resolutions of the partners

The above named parties, representing the entire subscribed capital, have immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:
 - Pascale Nutz, expert comptable, born in Douarnenez (France) on July 7, 1969 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Frank Przygodda, réviseur d'entreprises, born in Bochum (Germany) on February 28, 1968 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Alistair Peel, company secretary CANDOVER SERVICES LIMITED, born in Wallsend (United Kingdom) on January 31, 1969 with private address at 73 Woburn Avenue, Theydon Bois, Essex CM16 7JR, United Kingdom.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société régie selon le droit anglais, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
2. CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, un trust existant sous le droit anglais, agissant à travers son trustee MOURANT & CO. TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, ici représenté par Madame Chantal Keereman, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
3. CANDOVER 2001 GmbH & CO. KG, une société régie selon le droit allemand, ayant son siège social au 46 Mainzer Landstraße, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant à travers son gérant DEUTSCHE CANDOVER (MANAGING LIMITED PARTNER) GmbH, ici représentée par Madame Chantal Keereman, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
4. CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 1 L.P., un limited partnership régi selon le droit anglais, ayant son principal siège d'activité à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, ici représenté par Madame Chantal Keereman, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
5. CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 2 L.P., un limited partnership régi selon le droit anglais, ayant son principal siège d'activité à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, ici représenté par Madame Chantal Keereman, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
6. CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 3 L.P., un limited partnership régi selon le droit anglais, ayant son principal siège d'activité à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, ici représenté par Madame Chantal Keereman, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
7. CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 4 L.P., un limited partnership régi selon le droit anglais, ayant son principal siège d'activité à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, ici représenté par Madame Chantal Keereman, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
8. CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 5 L.P., un limited partnership régi selon le droit anglais, ayant son principal siège d'activité à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, ici représenté par Maître Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
9. CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 6 L.P., un limited partnership régi selon le droit anglais, ayant son principal siège d'activité à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, ici représenté par Maître Candice Wisser, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
10. CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND US No. 2 L.P., un limited partnership régi selon le droit anglais, ayant son principal siège d'activité à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, ici représenté par Maître Candice Wisser, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
11. CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND US No. 4 L.P., un limited partnership régi selon le droit anglais, ayant son principal siège d'activité à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, ici représenté par Maître Candice Wisser, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
12. CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni, en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND US No. 5 L.P., un limited partnership régi selon le droit anglais, ayant son principal siège d'activité à 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume Uni,

ici représenté par Maître Candice Wiser, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2005,
13. UBERIOR CO INVESTMENTS LIMITED, une société régie selon le droit anglais, ayant son siège social à Level 1,
Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Royaume Uni,
ici représentée par Maître Candice Wiser, prénommée,
en vertu d'une procuration par acte donnée le 29 juin 2005.

Les procurations, signées ne varietur par les mandataires des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle ne détient aucune participation.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de MORO 1, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-neuf mille deux cents livres sterling (GBP 159.200,-) représenté par sept mille neuf cent soixante (7.960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts du capital social appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le gérant unique doit résider au Grand-Duché de Luxembourg ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance doit être composé d'au moins un gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par les associés qui fixent la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, à condition que l'un d'eux soit un gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres pour autant qu'une majorité des gérants soit présente à telle réunion et que telle conférence téléphonique ou vidéo-conférence soit initiée à partir de Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 21. Les assemblées générales des associés doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- CANDOVER INVESTMENTS PLC, prénommée, mille soixante-dix parts sociales	1.070
- CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, prénommée, soixante-dix parts sociales.	70
- CANDOVER 2001 GmbH & CO. KG, prénommée, deux cent dix parts sociales.	210
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 1 L.P., prénommée, mille cent soixante-dix parts sociales.	1.170
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 2 L.P., prénommée, cinq cents parts sociales.	500
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 3 L.P., prénommée, mille cinq cent quatre-vingt-dix parts sociales.	1.590
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 4 L.P., prénommée, cent soixante parts sociales	160
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 5 L.P., prénommée, cent et dix parts sociales	110
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND UK No. 6 L.P., prénommée, huit cent soixante parts sociales	860
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND US No. 2 L.P., prénommée, neuf cent cinquante parts sociales	950
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND US No. 4 L.P., prénommée, cent cinquante parts sociales	150
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de General Partner de CANDOVER 2001 FUND US No. 5 L.P., prénommée, six cent trente parts sociales	630
- UBERIOR CO INVESTMENTS LIMITED, prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales.	490
Total: sept mille neuf cent soixante parts sociales	7.960

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent cinquante-neuf mille deux cents livres sterling (GBP 159.200,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2005.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de 159.200,- GBP est évalué à 240.500,- EUR.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué à environ 5.000,- EUR.

Résolutions des associés

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - Pascale Nutz, expert comptable, née à Douarnenez (France) le 7 juillet 1969 avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Frank Przygodda, réviseur d'entreprises, né à Bochum (Allemagne) le 28 février 1968 avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Alistair Peel, secrétaire de CANDOVER SERVICES LIMITED, né à Wallsend (Royaume-Uni) le 31 janvier 1969 avec adresse privée à 73 Woburn Avenue, Theydon Bois, Essex CM16 7JR, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Keereman, C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 82, case 3. – Reçu 2.361,32 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

P. Frieders.

(072692.3/212/497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

IMMOLODANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 49.867.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BH00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(069150.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

GLOBALTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 80.725.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BH00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

Signature

(069152.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

GESTIMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 53.912.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BH00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(069153.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

TRASCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 68.260.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 11 heures.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.

L'associé unique est présent de façon que l'intégralité du capital est représentée.

Le siège social de la société est transféré de L-4323 Esch-sur-Alzette, 52, rue C.M. Spoo à L-4081 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue Dicks.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.30 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2005.

J. Weiss.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00479. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070085.3/612/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

IBERGEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 109.870.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1. Carlos De Oliveira Matias, gérant, né à Almagreira (Portugal), le 3 janvier 1949, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund;

2. Carlos Luis Fernandes Maximo, gérant, né à Riba de Ancora (Portugal), le 24 janvier 1964, demeurant à L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon;

3. Joao Pedro Egido De Campos Serrano, indépendant, né à Foz do Douro/Porto (Portugal), le 26 mai 1958, demeurant à L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg;

4. João Carlos Paiva Santos, indépendant, né à Figueira da Foz (Portugal), le 11 août 1963, demeurant à L-8092 Bertrange, 20, rue Schauwenburg.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IBERGEL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Leudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce, l'importation et l'exportation en gros ou en détail de tous les produits alimentaires et boissons alcooliques et non-alcooliques, articles de souvenirs, articles tabac et accessoires ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Les valeurs immatérielles sont formellement exclues pour la fixation du prix de rachat.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 11. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Carlos De Oliveira Matias, gérant, né à Almagreira (Portugal), le 3 janvier 1949, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund, vingt-cinq parts	25
2. Carlos Luis Fernandes Maximo, gérant, né à Riba de Ancora (Portugal), le 24 janvier 1964, demeurant à L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon, vingt-cinq parts	25
3. Joao Pedro Egido De Campos Serrano, indépendant, né à Foz do Douro/Porto (Portugal), le 26 mai 1958, demeurant à L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg, vingt-cinq parts	25
4. João Carlos Paiva Santos, indépendant, né à Figueira da Foz (Portugal), le 11 août 1963, demeurant à L-8092 Bertrange, 20, rue Schauwenburg, vingt-cinq parts	25
Total: cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1. Carlos De Oliveira Matias, gérant, né à Almagreira (Portugal), le 3 janvier 1949, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund, gérant administratif;

2. Carlos Luis Fernandes Maximo, gérant, né à Riba de Ancora (Portugal), le 24 janvier 1964, demeurant à L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon, gérant technique.

La société est engagée par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. De Oliveira Matias, C.L. Fernandes Maximo, J.P. Egido de Campos Serrano, J.C. Paiva Santos, F. Molitor.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2005, vol. 895, fol. 53, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 juillet 2005.

F. Molitor.

(072527.3/223/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

FINLEOPARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 93.843.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BH00111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

Signature

(069154.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

C. & C. CHEMICALS AND COLOURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 61.754.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(069160.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

C. & C. CHEMICALS AND COLOURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 61.754.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(069164.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DYNAMO STUDIO GRAPHIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 19, rue St Ulric.

R. C. Luxembourg B 109.872.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1. Laurent Godmer, infographiste, né le 4 août 1974 à Moyeuvre-Grande/Moselle (France), demeurant à F-57120 Rombas, 1, Place Anatole France;

2. Patrick Pupilli, infographiste, né le 7 janvier 1955 à Hayange/Moselle (France), demeurant à F-57185 Clouange, 1, rue du Ruisseau;

3. Stéphane Cognioul, infographiste, né le 10 février 1970 à Forbach/Moselle (France), demeurant à L-6970 Hostert, 90, rue Andethana;

4. Joseph Romaldini, retraité, né le 19 novembre 1944 à Differdange, demeurant à L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de DYNAMO STUDIO GRAPHIQUE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet tous travaux relatifs à l'exploitation d'un studio graphique et artistique, sur le territoire luxembourgeois et à l'étranger, à savoir: la mise en page et la conception de documents destinés à l'impression, la création d'illustrations, la création de sites internet, de média, le marketing et la création d'événements.

La société a également pour but d'effectuer l'achat et la vente d'imprimés, de papier et d'articles de papeterie, ainsi que de logiciels informatiques, en gros, demi-gros et en détail ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts de cent (100,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Laurent Godmer, infographiste, né le 4 août 1974 à Moyeuvre-Grande/Moselle (France), demeurant à F-57120 Rombas, 1, place Anatole France, quarante parts	40
2. Patrick Pupilli, infographiste, né le 7 janvier 1955 à Hayange/Moselle (France), demeurant à F-57185 Clouange, 1, rue du Ruisseau, quarante parts	40
3. Stéphane Cognioul, infographiste, né le 10 février 1970 à Forbach/Moselle (France), demeurant à L-6970 Hostert, 90, rue Andethana, quarante parts	40
4. Joseph Romaldini, retraité, né le 19 novembre 1944 à Differdange, demeurant à L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte, cinq parts	5
Total: cent vingt-cinq parts	125

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2651 Luxembourg, 19, rue St Ulric.

- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

1. Laurent Godmer, infographiste, né le 4 août 1974 à Moyeuvre-Grande/Moselle (France), demeurant à F-57120 Rombas, 1, place Anatole France.

- Sont nommés gérants administratifs, pour une durée illimitée:

1. Patrick Pupilli, infographiste, né le 7 janvier 1955 à Hayange/Moselle (France), demeurant à F-57185 Clouange, 1, rue du Ruisseau;

2. Stéphane Cognioul, infographiste, né le 10 février 1970 à Forbach/Moselle (France), demeurant à L-6970 Hostert, 90, rue Andethana.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et d'un gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Godmer, P. Pupilli, S. Cognioul, J. Romaldini, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2005, vol. 895, fol. 20, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} juillet 2005.

F. Molitor.

(072530.3/223/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

FINELETTRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 75.587.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BH00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(069155.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS ST. SAPHORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 39.763.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

Signature

(069156.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CVC CAPITAL PARTNERS IT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 98.452.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00544, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(069228.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 67.543.

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 67.543, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 127 du 1^{er} mars 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 avril 2005, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 950,- pour le porter de son montant actuel de EUR 39.050,- à EUR 40.000,- par versement en espèces avec émission de 38 actions nouvelles.

2) Modification subséquente de l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts.

3) Modification de l'article 12, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 16.00 heures.»

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée, la procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille cinq cent soixante-deux (1.562) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-neuf mille cinquante euros (39.050,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de neuf cent cinquante euros (950,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf mille cinquante euros (39.050,- EUR) à quarante mille euros (40.000,- EUR) par la création et l'émission de trente-huit (38) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les trente-huit (38) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par Monsieur Maurice Stroun, docteur en sciences, demeurant à CH-1208 Genève, 6, rue Pedro-Meylan, ici représenté par Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 juillet 2005, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les trente-huit (38) actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de neuf cent cinquante euros (950,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par mille six cents (1.600) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 16.00 heures.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève à approximativement 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 4, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

P. Frieders.

(072716.3/212/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 67.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

P. Frieders.

(072717.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

ITALFARMACO-ITF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 67.776.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(069165.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ERASME INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 102.510.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07593, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour ERASME INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(079157.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 60.092.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(069260.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

VANHERLE - COPS, Société en nom collectif,
Enseigne Commerciale: INDUSTRIAL PAINTING MAINTENANCES, S.e.n.c.
 Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 106.640.

—
Assemblée générale extraordinaire

Liste des Présentes

Sont Présents:

Monsieur Nico Vanherle, Résident à 148 Kolmenstraat, B 3512 Stevoort Belgique, déteneur de	50 parts sociaux
Monsieur Bart Cops, Résident à 148 Kolmenstraat, B 3512 Stevoort Belgique, déteneur de	50 parts sociaux
Totalisant ainsi	100 parts sociaux et donc 100% du Capital social

M. Bart Cops étant désigné comme secrétaire.

A été arrêté ce qui suit:

Il a été décidé de modifier l'enseigne commerciale
 Auparavant TRANSCO, S.e.n.c., maintenant
 changé en INDUSTRIAL PAINTING MAINTENANCES S.e.n.c.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2005.

V. Nico / B. Cops.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01426. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069982.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 12.179.

In the year two thousand five, on the twenty-second of July.
 Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen, acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of STOLT-NIELSEN S.A., a société anonyme holding, with its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, Avenue Monterey, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and under the name of STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., on the 5th July 1974, R.C.S. Luxembourg B 12.179, by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 8th March 1996, copy of which document had been affixed to a deed of the undersigned notary, dated 19th March 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 317 of 29th June 1996,

who referred to the deeds of the undersigned notary dated November 25th, 1996, April 13th, 2000, March 6th, 2001 and July 7th, 2004, which recited details of the authorised capital, of the authorisation to the board of directors to proceed with the issue of authorised shares and of the conversion of all issued Class B Shares of the Company into Common Shares of the Company and who declared:

That pursuant to options exercised between March 1, 2005 and May 31, 2005, five hundred and ninety-nine thousand three hundred and nine (599,309) new Common Shares without par value and four hundred and sixty-four thousand eight hundred and ninety-two (464,892) new Class B Shares converted into new Common Shares without par value, have been issued as follows:

Options exercised	Class of Shares	Issue price (USD)	
		Per share	Total
105,546	Common Shares at USD	5.90	622,721.40
60,050	Common Shares at USD	7.33	440,166.50
109,200	Class B Shares converted to Common Shares at USD	9.875	1,078,350.00
159,813	Common Shares at USD	13.10	2,093,550.30
140,550	Class B Shares converted to Common Shares at USD	14.625	2,055,543.75
155,592	Class B Shares converted to Common Shares at USD	14.75	2,294,982.00
4,250	Common Shares at USD	16.875	71,718.75
61,550	Common Shares at USD	17,125	1,054,043.75
59,550	Class B Shares converted to Common Shares at USD	17.50	1,042,125.00
5,000	Common Shares at USD	17.73	88,650.00
126,700	Common Shares at USD	20.125	2,549,837.50

3,000	Common Shares at USD	25.375	76,125.00
1,500	Class B Shares converted to Common Shares		
73,400	Common Shares at USD	28.625	2,101,075.00
36,700	Class B Shares converted to Common Shares		
Total Common Shares 1,102,401			
Total Proceeds:			15,568,888.95

The five hundred and ninety-nine thousand three hundred and nine (599,309) new Common Shares and the four hundred and sixty-four thousand eight hundred and ninety-two (464,892) new Class B Shares converted into new Common Shares, have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of fifteen million five hundred and sixty-eight thousand eight hundred and eighty-eight point ninety-five United States dollars (15,568,888.95 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders of 15th December 1995 decided to issue and to distribute to each holder of Common Shares of the Company one (1) Class B Share of the company for each two (2) Common Shares held, and as a consequence thereof to increase the issued share capital of the company by the issuance of Class B Shares as aforesaid. By its resolution of 18th December 1995, the Board of Directors resolved that each option under the stock option plan referred to above outstanding at the close of business on 26th December 1995 shall entitle the holder of such option, upon payment of the option price per Common Share therein provided, to receive from the Company, in addition to the Common Shares acquired upon such exercise, and without payment of further consideration, one (1) Class B Share of the Company for each two (2) Common Shares so acquired. By its resolution of 8th March 1996, the board of directors resolved that for each Common Share and Class B Share of the Company issued pursuant to the provisions of the Plan, (a) U.S. USD 1.00 per share be allocated to the «stated capital» account of the Company, (b) U.S. USD 0.10 be allocated to the «legal reserve» account and (c) the balance be allocated to the «paid-in surplus» account.

As a consequence thereof and of the foregoing issue of seventy-six thousand four hundred (76,400) new Common Shares, in conformity with Article 5, 5th paragraph of the Articles of Incorporation and with a deed of the undersigned notary, dated March 6, 2001 referred to above, thirty-eight thousand two hundred (38,200) new Class B Shares have been issued and immediately converted into an equal number of Common Shares and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five percent (25%) of said one million one hundred and two thousand four hundred and one (1,102,401) new Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation i.e. two hundred and seventy-five thousand six hundred point twenty-five (275,600.25) Founders' Shares which increased by the entitlement of zero point seventy-five (0.75) Founders' Shares carried forward from the increase of capital dated May 31, 2005, adds up to an aggregate entitlement of two hundred and seventy-five thousand six hundred and one (275,601) Founders' Shares to the holders of Founders' Shares then in issue.

From the amount of fifteen million five hundred and sixty-eight thousand eight hundred and eighty-eight point ninety-five United States dollars (15,568,888.95 USD), one million one hundred and two thousand four hundred and one United States dollars (1,102,401 USD) have been allocated as contribution to the share capital, one hundred and ten thousand two hundred and forty point ten United States dollars (110,240.10 USD) have been allocated to the legal reserve which following such allocation, according to the party appearing hereto equals six million five hundred and thirty-two thousand one hundred and nineteen point sixty United States dollars (6,532,119.60 USD) and fourteen million three hundred and fifty-six thousand two hundred and forty-seven point eighty-five United States dollars (14,356,247.85 USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

For the justification of the compulsory issue of Founder's Shares concurrent to the issue of Common Shares according to the Articles of Incorporation, the appearing party refers to the reports previously established by ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, the conclusions thereof having been transcribed in notarial deeds recording past increases in Common Shares and Founders' Shares and which conclusions apply to the presently recorded increase of Founders' Shares as well.

As a result of the foregoing the first sentence of the second paragraph and the last sentence of the fourth paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation are amended as follows:

«Art. 5. (2nd paragraph, first sentence). The presently recorded issued capital of the Company is fixed at Sixty-Five Million Three Hundred and Twenty-One Thousand One Hundred and Ninety-Six United States Dollars (USD 65,321,196) represented by Sixty-Five Million Three Hundred and Twenty-One Thousand One Hundred and Ninety-Six (65,321,196) Common Shares of no par value, all of the said shares being fully paid.

(4th paragraph, last sentence). 16,330,299 (Sixteen Million Three Hundred and Thirty Thousand Two Hundred and Ninety-Nine) Founders' Shares have been issued.»

Translation into Euro

For the purpose of registration, the foregoing increase of capital, legal reserve and issue premiums of a total amount of 15,568,888.95 USD are valued at 12,821,253.- EUR.

Estimate of the founders' shares

The 275,601 Founders' Shares are estimated at 3,415.99 EUR.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately 136,500.- EUR.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STOLT-NIELSEN S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, Avenue Monterey, constituée sous forme d'une société de droit luxembourgeois et sous la dénomination de STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., en date du 5 juillet 1974, R.C.S. Luxembourg B 12.179, en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mars 1996, copie dudit document a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 29 juin 1996.

Lequel comparant a déclaré se référer aux actes reçus par le notaire soussigné en date du 25 novembre 1996, du 13 avril 2000, du 6 mars 2001 et du 7 juillet 2004, qui ont mentionné le capital autorisé, les pouvoirs conférés au conseil pour émettre des actions dans les limites du capital autorisé et la conversion de toutes les Actions de Catégorie B de la société en Actions Ordinaires de la société et qui a déclaré en outre:

Qu'aux termes des options levées entre le 1^{er} mars 2005 et le 31 mai 2005, cinq cent quatre-vingt-dix neuf mille trois cent neuf (599.309) Actions Ordinaires sans valeur nominale et quatre cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze (464.892) nouvelles Actions de Catégorie B converties en Actions Ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises comme suit:

Options exercées	Catégories d'actions	Prix d'émission (USD)	
		Par action	Total
105.546	Actions Ordinaires à USD	5,90	622.721,40
60.050	Actions Ordinaires à USD	7,33	440.166,50
109.200	Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires à USD	9,875	1.078.350,00
159.813	Actions Ordinaires à USD	13,10	2.093.550,30
140.550	Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires à USD	14,625	2.055.543,75
155.592	Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires à USD	14,75	2.294.982,00
4.250	Actions Ordinaires à USD	16,875	71.718,75
61.550	Actions Ordinaires à USD	17,125	1.054.043,75
59.550	Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires à USD	17,50	1.042.125,00
5.000	Actions Ordinaires à USD	17,73	88.650,00
126.700	Actions Ordinaires à USD	20,125	2.549.837,50
3.000	Actions Ordinaires à USD	25,375	76.125,00
1.500	Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires		
73.400	Actions Ordinaires à USD	28,625	2.101.075,00
36.700	Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires à USD		
Total Actions Ordinaires 1.102.401			
Total Montants:			15.568.888,95

Les cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent neuf (599.309) Actions Ordinaires nouvelles et les quatre cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze (464.892) nouvelles Actions de Catégorie B converties en Actions Ordinaires nouvelles, ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze millions cinq cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-huit virgule quatre-vingt-quinze dollars US (15.568.888,95 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995 a décidé d'émettre et de distribuer à chaque détenteur d'actions ordinaires de la société une action (1) de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires, et en conséquence d'augmenter le capital émis de la société par l'émission d'actions de catégorie B tel que prévu ci-dessus. Par sa décision du 18 décembre 1995, le conseil d'administration a décidé que toute option, sous le Plan d'option sur titre mentionné ci-dessus, non réalisée lors de la clôture du 26 décembre 1995, donnera droit au détenteur d'une telle option moyennant paiement du prix d'option par action ordinaire y prévu de recevoir de la société en supplément des actions ordinaires ainsi acquises et sans autre paiement une (1) action de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires ainsi acquises. Par sa résolution du 8 mars 1996, le conseil d'administration a décidé que pour chaque action ordinaire et pour chaque action de catégorie B de la société émises conformément au Plan, (a) USD 1.00 par action est à allouer au compte capital de la société, (b) USD 0.10 est à allouer à la réserve légale, et (c) la différence est à allouer à la réserve extraordinaire.

A la suite de ce qui précède et de l'émission dont question ci-dessus de soixante-seize mille quatre cents (76.400) Actions Ordinaires nouvelles, conformément au cinquième alinéa de l'article cinq des statuts et à l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mars 2001 dont question ci-dessus, trente-huit mille deux cents (38.200) nouvelles Actions de Catégorie B ont été émises et immédiatement converties en un nombre égal d'Actions Ordinaires et en conséquence des parts bénéficiaires nouvelles ont été émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25%) des un million cent deux mille quatre cent une (1.102.401) Actions Ordinaires nouvelles conformément à l'article 8 des statuts, soit deux cent soixante-quinze mille six cent virgule vingt-cinq (275.600,25) parts bénéficiaires augmentées du reste de zero virgule soixante-quinze (0,75) part bénéficiaire reporté de l'augmentation de capital du 31 mai 2005, soit au total deux cent soixante-quinze mille six cent une (275.601) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation.

Du montant de quinze millions cinq cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-huit virgule quatre-vingt-quinze dollars US (15.568.888,95 USD), un montant de un million cent deux mille quatre cent un dollars US (1.102.401,- USD) a été alloué au capital social, un montant de cent dix mille deux cent quarante virgule dix dollars US (110.240,10 USD) a été alloué à la réserve légale, qui à la suite de cette allocation s'élève conformément aux déclarations du comparant à six millions cinq cent trente-deux mille cent dix-neuf virgule soixante dollars US (6.532.119,60 USD) et un montant de quatorze millions trois cent cinquante-six mille deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-cinq dollars US (14.356.247,85 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

Pour la justification de l'émission obligatoire de parts bénéficiaires de manière simultanée à l'émission d'actions ordinaires conformément aux statuts, le comparant se réfère aux rapports ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, antérieurement dressés dont les conclusions figurent dans des actes notariés documentant des augmentations antérieures d'actions ordinaires et de parts bénéficiaires, lesquelles conclusions s'appliquent à l'augmentation des parts bénéficiaires documentée par les présentes.

A la suite de ce qui précède, la première phrase du deuxième alinéa et la dernière phrase de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts auront la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 2, 1^{er} phrase).** Le capital émis actuellement enregistré de la société est fixé à soixante-cinq millions trois cent vingt et un mille cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis (65.321.196,- USD) représenté par soixante-cinq millions trois cent vingt et un mille cent quatre-vingt-seize (65.321.196) Actions Ordinaires sans valeur nominale, toutes lesdites Actions ayant été entièrement libérées.

(alinéa 4, dernière phrase). 16.330.299 (seize millions trois cent trente mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts de Fondateur ont été émises.»

Conversion en euros

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital, la réserve légale et les primes d'émissions qui précèdent d'un montant total de 15.568.888,95 USD sont évaluées à 12.821.253,- EUR.

Evaluation des parts de fondateur

Les 275.601 Parts de Fondateur sont évalués à 3.415,99 EUR.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 136.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Reiland, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 43, case 10. – Reçu 128.212,87 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

P. Frieders.

(072719.3/212/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

P. Frieders.

(072720.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

EUROPEAN QUALITY FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.921.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(069528.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

BLUEWATER INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.790.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07590, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour BLUEWATER INVESTMENT, Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(079162.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

GORDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.
R. C. Luxembourg B 61.822.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07588, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour GORDON S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(079163.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 93.176.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00597, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(069229.3/1035/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ECM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.317.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juin 2005, actée sous le n° 343 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(069355.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

STARCUT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.778.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour STARCUT S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(069177.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

STARCUT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.778.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour STARCUT S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(069178.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

STARCUT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.778.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour STARCUT S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(069179.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CVC CAPITAL PARTNERS INVESTMENT UNDERWRITING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 98.453.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(069232.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 106.288.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(069630.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

RONELCO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 109.908.

STATUTES

In the year two thousand five, on the second day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to whom will remain the present deed.

There appeared:

- RONELCO GROUP HOLDINGS S.A., having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, in the process of being registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

hereby represented by Mr Philip Basler-Gretic, Attorney at law, residing at 20 avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, by virtue of a proxy granted on 1st August 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have RONELCO INVEST, S.à r.l. as its corporate name.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1. Subscribed and paid-up share capital.

The Company's corporate capital is fixed at fifty-six thousand Euro (56,000 EUR) represented by two thousand two hundred forty (2,240) shares («parts sociales») with a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of share capital.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit participation.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of shares.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares.

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1. Appointment and removal.

The Company is managed by one or more directors («gérants»). The directors need not to be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors («conseil de gérance»).

The director (s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2. Powers.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director or, in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3. Representation and signatory power.

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures.

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5. Liability of directors.

The director (s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1. Fiscal year.

The Company's fiscal year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2005.

11.2. Annual accounts.

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
RONELCO GROUP HOLDINGS S.A.....	2,240	56,000	100%	100%
Total.....	2,240	56,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifty-six thousand Euro (56,000 EUR) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,990.

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by two directors:

(a) Mr. Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21 April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

(b) Mrs. Delphine Tempé, attorney at law, born in Strasbourg, France on 15 February 1971, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163. Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing between parties.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille et cinq, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

- RONELCO GROUP HOLDINGS S.A., ayant son siège social à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représenté par M^e Philip Basler-Gretic, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 1^{er} août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: RONELCO INVEST, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1. Capital souscrit et libéré.

Le capital social est fixé à cinquante six mille euros (56.000 EUR) représenté par deux mille deux cent quarante (2.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi

trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2. Modification du capital social.

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux profits.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des actions.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Enregistrement de parts.

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1. Nomination et révocation.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et pourra/pourront être révoqué(s) avec ou sans motif et remplacé(s) à tout moment par la même assemblée.

7.2. Pouvoirs.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Représentation et signature autorisée.

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Ladite décision pourrait être actée dans un document unique ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5. Responsabilité des gérants.

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 15.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1. L'exercice social.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

11.2. Les comptes annuels.

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
RONELCO GROUP HOLDINGS S.A.	2.240	56.000	100%	100%
Total	2.240	56.000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cinquante six mille euros (56.000 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.990,-.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par les deux gérants suivants:

(a) Monsieur Stef Oostvogels, avocat à la Cour, né à Bruxelles, Belgique, le 21 avril 1962, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

(b) Madame Delphine Tempé, avocate à la Cour, née à Strasbourg, France, le 15 février 1971, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Basler-Gretic, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 149S, fol. 56, case 5. – Reçu 560 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

J. Delvaux.

(072797.3/208/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

F.G. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 3A, rue d'Oetrange.

R. C. Luxembourg B 86.371.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00186, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société F.G. TRANS, S.à r.l.

Signature

(069239.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

HY-LIGHTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7230 Helmsange, 95, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.299.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00188, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HY-LIGHTS, S.à r.l.

Signature

(069243.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

NEWPLACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.685.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(069262.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

PRO DECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3317 Bergem, 21, Steewee.
R. C. Luxembourg B 37.482.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2005, réf. DSO-BG00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 août 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(069253.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

L T A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 48.920.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2005, réf. DSO-BG00165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 août 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(069259.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

TEUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 43.713.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(069298.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 43.597.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(069296.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 43.597.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(069304.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

JAGGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 45.557.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(069295.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

JAGGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 45.557.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(069290.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

JAGGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 45.557.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(069287.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.566.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(069300.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.117.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 91 du 17 janvier 2002.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00837, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

(069723.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

RONELCO GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 109.893.

In the year two thousand five, on the second of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RONELCO GROUP HOLDINGS S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registration pending, incorporated pursuant to a deed of notary Jacques Delvaux, dated 21 July 2005, not yet published.

The meeting elects as president Mr. Philip Basler-Gretic, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Chantal Kulas, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Philip Basler-Gretic, Lawyers, residing at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the twenty four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) To convert the existing twenty four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each into twenty four thousand eight hundred (24,800) B ordinary shares (the «B Ordinary Shares») having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each and to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation accordingly.

(2) To amend the Company's Articles of Incorporation by introducing an authorised share capital clause as a new Article 5.3 of the Company's Articles of Incorporation entitled «Authorised Share Capital» and to grant to the Board of Directors the right to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential right of existing shareholders to subscribe for up to one hundred (100) A ordinary shares (the «A Ordinary Shares») having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each with or without an issue premium.

(3) In relation to the introduction of the authorised share capital clause, declaration by the shareholders that they have received the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «1915 Law»), to waive their preferential rights to subscription with respect to the issue of A Ordinary Shares within the framework of the authorised share capital and the relevant increase of the issued capital and decision to accept this special report of the Board of Directors and to acknowledge the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised share capital.

(4) To amend the first sentence of Article 7.3 of the Articles of Incorporation.

(5) To increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to sixty-two thousand Euro (EUR 62,000) by the creation and issue of twenty four thousand eight hundred (24,800) new limited participation shares (the «LP Shares») having a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each and to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation accordingly.

(6) Subscription and payment of the twenty-four thousand eight hundred (24,800) new LP Shares by RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED and waiver by the existing shareholders of their right to subscribe for new shares in the Company and to participate in the share capital increase.

(7) To add a new article 16.3 entitled «Distribution Rights» in the Company's Articles of Incorporation.

(8) To add a second paragraph to Article 17 of the Company's Articles of Incorporation.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the existing twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each into twenty-four thousand eight hundred (24,800) B Ordinary Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's Articles of Incorporation by introducing an authorised share capital clause as a new Article 5.3 of the Company's Articles of Incorporation entitled «Authorised Share Capital».

In this respect, the general meeting of shareholders resolves to grant to the Board of Directors the right to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential right of existing shareholders to subscribe for up to one

hundred (100) A Ordinary Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each with or without an issue premium.

The general meeting of shareholders resolves that the new Article 5.3 of the Company's Articles of Incorporation shall read as follows:

«5.3. Authorised share capital

5.3.1 The total un-issued but authorised share capital of the Corporation is fixed at one hundred twenty-five Euro (EUR 125) being the amount by which the board of directors is authorised and able to increase the issued share capital of the Corporation.

5.3.2 The authorised share capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending the Articles of Incorporation.

5.3.3 Within the limits of the authorised share capital set out in the present Article, the share capital may be increased at the initiative of the board of directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing up to one hundred (100) new A ordinary shares (the «A Ordinary Shares») having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each it being understood that:

(i) Subject to the provisions of the present Article, the board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 2nd August 2010, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125);

(ii) The board of directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new A Ordinary Shares created pursuant to the present Article;

(iii) The board of directors is authorised to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized shares capital subject to the following limits and conditions:

(a) The board of directors is authorised to issue up to one hundred (100) new A Ordinary Shares and having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per A Ordinary Share for a total amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125).

The board of directors is specially authorised to issue such A Ordinary Shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for A Ordinary Shares.

5.3.4 The board of directors is authorised to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to Article 5.3; the board of directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.3.5 This increase of the share capital decided by the board of directors within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors.»

Third resolution

In relation to the introduction of the authorized share capital clause, the existing shareholders declare that they have received and carefully considered the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «1915 Law»), to waive their preferential rights to subscription with respect to the issue A Ordinary Shares within the framework of the authorised share capital and the relevant increase of the issued share capital.

The general meeting of shareholders resolves to accept the special report of the Board of Directors and acknowledges that the existing shareholders specifically renounce to their preferential subscription rights in case of issue of shares within the limits of the authorised share capital and the related increase of the issued share capital.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the first sentence of Article 7.3 of the Articles of Incorporation so that Article 7.3 shall read as follows:

«7.3. Each share of each class is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person who need not be a shareholder as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.»

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to sixty-two thousand Euro (EUR 62,000) by the creation and issue of twenty-four thousand eight hundred (24,800) new LP Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Subscription and payment

There also appeared RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, a company incorporated in Jersey (registered number 90614), whose registered office is at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, hereby represented by Philip Basler-Gretic, attorney at law, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing parties declared to subscribe as follows:

RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED declared to subscribe to twenty-four thousand eight hundred (24,800) new LP Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) which have been fully paid up by a contribution in cash.

These new LP Shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Acknowledgment

The general meeting of the shareholders acknowledges that the existing shareholders who do not participate in the share capital increase hereby declare to renounce to their right to subscribe for new shares in the Company and to participate in the share capital increase.

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation which shall as follows:

«5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at sixty-two thousand Euro (EUR 62,000) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) B ordinary shares (the «B Ordinary Shares») and twenty four thousand eight hundred (24,800) limited participation shares (the «LP Shares») all with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) per share.»

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to add a new article 16.3 entitled «Distribution Rights» in the Company's Articles of Incorporation and which shall read as follows:

«16.3. Distribution Rights

Notwithstanding the preceding provisions, the holder(s) of the LP Shares shall only be entitled to a cumulative annual dividend of 1% of the par value of the LP Shares held by the relevant holder(s).»

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to add a second paragraph to Article 17 of the Company's Articles of Incorporation which second paragraph shall read as follows:

«To the extent there are liquidation proceeds («boni de liquidation») available for distribution to the shareholders, the holders of the LP Shares shall only be entitled to repayment of the nominal value of their shares plus any accrued but unpaid dividend.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,550 EUR.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RONELCO GROUP HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, non encore immatriculée, constituée selon acte notarié de Maître Jacques Delvaux, en date du 21 juillet 2005, non encore publié.

L'assemblée élit comme président Monsieur Philip Basler-Gretic, de résidence à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Chantal Kulas de résidence à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philip Basler-Gretic, avocat, de résidence à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Convertir les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune en vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions ordinaires B (les «Actions Ordinaires B») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société.

(2) Modifier les Statuts de la Société en introduisant une clause de capital autorisé en introduisant un nouvel Article 5.3 des Statuts de la Société intitulé «Capital Autorisé» et accorder au Conseil d'Administration le droit d'augmenter le capital social en limitant ou supprimant les droits préférentiels des actionnaires existants de souscrire à hauteur de cent (100) actions ordinaires A (les «Actions Ordinaires A») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt cinq cents (EUR 1.25) chacune avec ou sans une prime d'émission.

(3) En relation avec l'introduction de la clause de capital autorisé, déclaration des actionnaires qu'ils ont reçu le Rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription concernant l'émission des Actions Ordinaires A dans le cadre du capital autorisé et l'augmentation conséquente du capital social et décision d'accepter ce rapport spécial du Conseil d'Administration et de prendre acte de la renonciation des actionnaires existants à tous leurs droits préférentiels de souscription en cas d'augmentation du capital social émis dans les limites du capital autorisé.

(4) Modifier la première phrase de l'Article 7.3 des Statuts.

(5) Augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à soixante-deux mille euros (EUR 62.000) par la création et l'émission de vingt-quatre mille huit cent (24.800) nouvelles actions à participation limitée (les «Actions LP») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de modifier ainsi l'Article 5.1 des Statuts de la Société.

(6) Souscription et libération de vingt-quatre mille nouvelles Actions LP par RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED et renonciation par les actionnaires existants à leurs droits de souscrire des nouvelles actions dans la Société et à participer à l'augmentation de capital.

(7) Ajouter un nouvel Article 16.3 intitulé «Droits de Distribution» dans les Statuts de la Société.

(8) Ajouter un deuxième paragraphe à l'Article 17 des Statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune en vingt-quatre mille huit cent (24.800) Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les Statuts de la Société en introduisant une clause de capital autorisé en tant que nouvel Article 5.3 des Statuts de la Société intitulé «Capital Autorisé»

A cette fin, l'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder au Conseil d'Administration le droit d'augmenter le capital social en limitant ou supprimant les droits préférentiels des actionnaires existants de souscrire à hauteur de cent (100) Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune avec ou sans une prime d'émission.

L'assemblée générale des actionnaires décide que le nouvel Article 5.3 des Statuts de la Société aura la teneur suivante:

«5.3. Capital Autorisé

5.3.1 Le capital total non émis mais autorisé de la Société est fixé à cent vingt-cinq euros (EUR 125), étant le montant par lequel le Conseil d'Administration est autorisé et capable d'augmenter le capital émis de la Société.

5.3.2 Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolutions de l'assemblée générale des actionnaires selon la procédure requise pour modifier les Statuts.

5.3.3 Dans les limites du capital autorisé prévu dans cet Article, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, en conformité avec les conditions prévues ci-dessous en créant et émettant jusqu'à cent (100) nouvelles actions ordinaires A (les «Actions Ordinaires A») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune étant entendu que:

(i) Sous réserve des dispositions du présent article, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 2 août 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de vingt cinq euros (EUR 125).

(ii) Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit préférentiel des actionnaires existant de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires A créées conformément à cet Article;

(iii) Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital émis dans les limites du capital autorisé et dans les limites et conditions suivantes:

(1) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre jusqu'à cent (100) nouvelles Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par Action Ordinaire A pour un montant total de cent vingt-cinq euros (EUR 125).

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces Actions Ordinaires A sans réserver pour les actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux Actions Ordinaires A.

5.3.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tous les actes nécessaires pour modifier l'Article 5 en vue d'enregistrer le changement de capital social suite à une augmentation conformément à l'Article 5.3; le Conseil d'Administration a les pouvoirs de prendre ou autoriser les actes nécessaires à l'exécution et la publication de cette modification en conformité avec la loi. De plus, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou représentant dûment autorisé de la Société, ou à toute personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant, en tout ou en partie, ces montants de capital augmenté.

5.3.5 Cette augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé peut être souscrite avec ou sans prime d'émission et libérée par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou de toute autre façon à déterminer par le Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

En relation avec l'introduction de la clause de capital autorisé, les actionnaires existants déclarent avoir reçus et attentivement examinés le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription concernant l'émission des Actions Ordinaires A dans le cadre du capital autorisé et l'augmentation conséquente du capital émis.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'accepter le rapport spécial du Conseil d'Administration et prend acte que les actionnaires existants renoncent de manière spécifique à leurs droits préférentiels de souscription en cas d'émission d'actions dans les limites du capital autorisé et de l'augmentation conséquente du capital émis.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la première phrase de l'Article 7.3 des Statuts, de sorte que l'Article 7.3 aura désormais la teneur suivante:

«7.3. Chaque action de chaque classe donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne qui ne doit pas être nécessairement un actionnaire comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à soixante-deux mille euros (EUR 62.000) par la création et l'émission de vingt-quatre mille huit cent (24.800) nouvelles Actions LP ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription et libération

Ont aussi comparu RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, une société constituée au Jersey (numéro d'immatriculation 90614), ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, ici représentée par M^e Philip Basler-Gretic, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu de procurations sous-seing privées, lesquelles, initiées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être enregistrées en même temps, et le comparant déclare souscrire comme suit:

RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED déclare souscrire vingt-quatre mille huit cents (24.800) nouvelles Actions LP ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune pour un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000) qui ont été totalement libérées par apport en numéraire.

Ces nouvelles Actions LP ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à présent à disposition de la Société, dont preuve a dûment été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Acte

L'assemblée générale des actionnaires prend acte du fait que les actionnaires existants qui ne participent pas à l'augmentation de capital déclarent renoncer à leur droit de souscrire de nouvelles actions dans la Société et à participer à l'augmentation de capital.

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000) divisé en vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions ordinaires B (les «Actions Ordinaires B») et vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions à participation limitée (les «Actions LP») toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter un nouvel article 16.3 intitulé «Droits de Distribution» dans les Statuts de la Société et qui aura la teneur suivante:

«16.3. Droits de Distribution

Nonobstant les dispositions précédentes, le(s) détenteur(s) des Actions LP aura(ont) seulement droit à un dividende annuel cumulatif de 1% de la valeur nominale des Actions LP détenues par le(s) actionnaire(s) concerné(s).»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter un deuxième paragraphe à l'Article 17 des Statuts de la Société, lequel second paragraphe aura la teneur suivante:

«Dans la mesure où un boni de liquidation est disponible pour distribution aux actionnaires, les détenteurs des Actions LP auront seulement droit au remboursement de la valeur nominale de leurs actions plus tout dividende accumulé mais impayé.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 1.550 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: P. Basler-Gretic, Ch. Kulas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 149S, fol. 56, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

J. Delvaux.

(072812.3/208/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

RONELCO GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 109.893.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 août 2005, acte sous le n° 478 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(072813.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

E-COMMERCE PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.179.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E-COMMERCE PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(069302.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.869.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMATI INTERNATIONAL S.A.

Administrateur-Délégué

Signature

(069306.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CANALCONTROLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 95.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2005.

Signature.

(069311.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

TARIZZIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.668.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARIZZIO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(069308.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

TAMANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.466.

Le bilan au 31 décembre 2001 enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour TAMANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(069309.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DENOVO HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 18.912.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour DENOVO HOLDINGS, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(069312.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.523.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(069313.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DAEDALUS ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, um Haff.
R. C. Luxembourg B 83.279.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2005.

Signature.

(069316.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

GOTA MAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 84, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 93.399.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(069318.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DRESSEL DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 23, rue du Dr Gaasch.
R. C. Luxembourg B 89.839.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2005.

Signature.

(069320.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

MEDIPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.465.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour MEDIPHAR S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(069323.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

UNITED INTERCOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 33.355.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour UNITED INTERCOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(069329.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

WESTERN WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.704.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12065, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTERN WATERWAYS S.A.

Le conseil d'administration

Signatures

(069342.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

GESTFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 84.766.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(069372.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ABBA TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 97.829.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(069377.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

MULLEBUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 34.938.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette le 2 août 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(069384.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DEMOSTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.133.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

(069393.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DEMOSTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.133.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

(069391.2/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DEMOSTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.133.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

(069389.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DEMOSTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.133.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

(069386.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE COMMERCE INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 16.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

SLCI S.A.

M. Le Clef

Administrateur

(080075.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE COMMERCE INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 16.857.

Les comptes annuels au 30 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

SLCI S.A.

M. Le Clef

Administrateur

(080076.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**CENTOCINQUANTACINQUE S.A., Société Anonyme,
(anc. CENTOCINQUANTACINQUE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.770.

L'an deux mille cinq, le six juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTOCINQUANTACINQUE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.770, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2005, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

2.- Modification de la dénomination sociale en CENTOCINQUANTACINQUE S.A.

3.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. (alinéa 1^{er}).** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social pour la gestion ordinaire. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Toute décision d'achat ou de vente de participations doit être préalablement prise par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des voix.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces

affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en CENTOCINQUANTACINQUE S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CENTOCINQUANTACINQUE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. (alinéa 1^{er}). Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social pour la gestion ordinaire. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Toute décision d'achat ou de vente de participations doit être préalablement prise par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des voix.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2005, vol. 532, fol. 41, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2005.

J. Seckler.

(072594.3/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005 .

CENTOCINQUANTACINQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2005.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(072595.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.885.

STATUTES

The year two thousand five, on the thirtieth of June.

Before Maître Jean Seckler, notary with residence at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company («société anonyme») MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscribes in with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 5.524,

here represented by Mr. Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The object of the company is the acquisition and disposal of aircrafts and their exploitation within the limits of any granted authorizations.

The object of the company is furthermore the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each, which have been all subscribed by the public limited company («société anonyme») MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The powers of a manager are determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31st, 2005.

Payment of the sharequotas

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Valuation of the costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

Mr Cornelius bechtel, director, born in Emmerich (Germany), on the 11th of March 1968, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration and with the power to bind the company in all circumstances by his sole signature.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5.524, ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er} Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans les limites des autorisations qui lui seront accordées. La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, qui ont toutes été souscrites par la société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité,

les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé pourra prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

Libération des parts sociales

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Cornelius Bechtel, directeur, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, avec adresse professionnelle au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte est nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2005, vol. 532, fol. 35, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2005.

J. Seckler.

(072561.3/231/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

MONDIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 40.855.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069437.2/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.